

## Centre de Formation aux Métiers de la Santé

Allée Jacques Monod  
62321 Boulogne-sur-Mer cedex

Directeur : Monsieur Nicolas GENEST



03 21 99 30 61



03 21 99 38 92



sec\_ifsi@ch-boulogne.fr



www.ch-boulogne.fr/cfms



www.facebook.com/ifsiboulognesurmer

### ▶ Accès



**En bus (Marinéo) :**

prendre la ligne **C** ou **D**, arrêt **École d'Infirmières**



**Par l'autoroute :**

de Calais : prendre la sortie n° 31

du Touquet : prendre la sortie n° 30



**Personnes en situation de handicap :** nous contacter pour connaître les conditions d'accueil.

IPNS Communication CHB-février 2025

CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER

## FORMATION VERS LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT



Quota : 51 places

Date de rentrée :

- Janvier : droits communs et apprentis
- Septembre : 12 places dédiées à l'apprentissage

Durée de la formation : 1 540 heures (44 semaines),  
18 mois pour l'apprentissage

Frais à envisager : 7 600 € (2024)

SIRET : 2.66.209.402.000.20

Numéro d'agrément : 3162 P 00 2562

Mise à jour février 2025



## ► Textes de référence

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Arrêté du 12 avril 2021 portant modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux.

« Art. 16 : la formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel... ».

Note d'information n° DGOS/RH1/2021/108 du 26 mai 2021 relative au développement de l'apprentissage dans la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant.

Fiche métier Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) RNCP 35830

## ► Prérequis

Avoir **17 ans révolus** au moment de l'entrée en formation et/ou posséder l'un des diplômes ou titres professionnels prévus au 2ème alinéa de l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 :

- Diplôme d'Etat : Auxiliaire de puériculture, Ambulancier ;
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale ;
- Baccalauréat professionnel : Services aux Personnes et aux Territoires (SAPAT), Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) ;
- Titres professionnels : Assistant de vie aux familles, Agent de Service médico-social ;
- Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles.

### Méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, ateliers de simulation, temps de travail personnel.

### Intervenants

- Professionnels de santé médicaux et paramédicaux.
- Cadres de Santé formateurs.

## ► Contenu de la formation

La formation théorique et pratique comprend **10 modules**, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Elle est répartie comme suit :

- Formation **théorique** de 22 semaines, soit 770 heures.
- Formation **clinique** de 22 semaines, soit 770 heures.
- 4 stages : A, B, C de 5 semaines et le stage D de 7 semaines.
- 5 blocs de compétences subdivisés en 11 compétences et 10 modules :

Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

### - Évaluation et délivrance du diplôme

Obtenir et valider les 5 blocs de compétences en théorie suivant les modalités du référentiel de formation et en clinique.

## ► Voie de l'apprentissage

Depuis 2023, l'IFAS a établi un partenariat avec le **CFA de Marquette-lez-Lille (59)** pour mettre en œuvre la formation aide-soignante par la voie de l'apprentissage.

Pour tous renseignements, prendre contact avec le CFA :

- Site internet : <https://www.afpc-formation.com>
- Téléphone : 03 20 91 79 79



PRENDRE SOIN  
DE VOTRE  
AVENIR